



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2023

**FREESTYLE
- SENIOR ET JUNIOR -**



SOMMAIRE

A. PREAMBULE.....	3
B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2022.....	3
C. LES EPREUVES CONCERNEES.....	3
D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2023.....	4
1. Résultats du Championnat du monde 2022 comptant pour la sélection.....	4
2. Résultats des championnats du monde 2022 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2023.....	4
3. Organisation de la compétition de sélection.....	5
4. Classement de sélection 2023.....	5
E. PROPOSITIONS DE SELECTION et COMPOSITION DE L'EQUIPE « A ».....	5
1. Préambule.....	5
2. Proposition de sélection pour le Championnat du monde 2023.....	5
3. Cas particuliers.....	5
4. Epreuve en OC1 – Open Canoe.....	6
5. Epreuve en MK1SQ - Squirt Homme Senior.....	6
6. Epreuves en WK1 - Squirt Dame Senior.....	6
F. PROGRAMME D' ACTIONS.....	6
G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2023 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B ».....	6
H. Règles administratives.....	6
I. DIVERS.....	7
1. Diffusion de la sélection.....	7
2. Modalités de participation au circuit « Coupe du monde ICF » 2023 :.....	7
3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2024.....	7



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du monde 2023.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2023.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau.

B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2022

L'ouverture des quotas pour le Championnat du monde 2023 sera soumise (sur les mondiaux 2022) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2023, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2023, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2023 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2022 et le classement général du Free Kayak Tour 2022 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2023.

C. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Freestyle 2023 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK ¹ 2022 / 2023	Correspondance règlement ICF ² Canoe Freestyle 2023	Quota d'inscription ICF max.
Kayak Homme Senior	MK1 - Men's Kayak Surface	5
Kayak Dame Senior	WK1 - Women's Kayak Surface	5
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men	3
Kayak Dame Junior	WK1J - Women's Kayak Surface Junior	3
Canoë Homme Senior	MC1 - Men's Canoe Decked	3
Canoë Dame Senior	WC1 - Women's Canoe Decked	3
Canoë Open Senior ³	XOC1 - Open Canoe	2

¹ FFCK – Fédération Française de Canoë-Kayak

² ICF – Fédération Internationale de Canoë

³ Cette épreuve n'est pas ouverte lors des sélections, mais l'est uniquement lors des championnats internationaux pour les sportifs sélectionnés en canoë sénior (voir paragraphe : F, art. 4)

Squirt Homme Senior ⁴	MK1SQ -Men's Kayak Squirt	3
Squirt Femme Senior ⁵	WK1SQ -Women's Kayak Squirt	3

D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2023

1. Résultats du Championnat du monde 2022 comptant pour la sélection

(1) Rappel du règlement international ICF⁶ sur les règles d'inscription au Championnat du monde

- Les champions du monde dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au Championnat du monde suivant dans la même épreuve.
- Les champions du monde juniors sont automatiquement invités à participer au Championnat du monde suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

(2) Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de Champion du monde 2022 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat du monde 2023 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2023.

Seuls les sportifs issus du système de sélection français pourront bénéficier d'un accompagnement financier.

(3) Situation des présélections pour la saison 2023

Aucun titre n'a été obtenu lors du Championnat du Monde 2022.

2. Résultats des championnats du monde 2022 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2023

Epreuves	Résultats 2022 Championnat monde (GRB)	Quota FFCK ouvert en 2023	Quota d'inscription ICF Mondial
Kayak Homme Senior	<u>57 participants (1^{er} ¼ = 15)</u> Résultats : <u>9^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 32^{ème}</u>	3	5
Kayak Dame Senior	<u>34 participantes (1^{er} ¼ = 9)</u> Résultats : <u>3^{ème}, 18^{ème}, 20^{ème}, 26^{ème}</u>	1 ⁷	5
Kayak Homme Junior	<u>31 participants (1^{er} ¼ = 8)</u> Résultats : <u>18^{ème}, 22^{ème}, 28^{ème}</u>	1 ⁸	3
Kayak Dame Junior	<u>20 participantes (1^{er} ¼ = 5)</u> Résultats : <u>10^{ème}, 14^{ème}</u>	1 ⁹	3
Canoë Homme Senior	<u>21 participants (1^{er} ¼ = 6)</u> Résultats : <u>3^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}</u>	3	3

⁴ Cette épreuve n'est pas ouverte lors des sélections, mais l'est uniquement lors des championnats internationaux pour les sportifs sélectionnés en kayak homme sénior (voir paragraphe : F, art. 5)

⁵ Cette épreuve n'est pas ouverte lors des sélections, mais l'est uniquement lors des championnats internationaux pour les sportifs sélectionnés en kayak dame sénior (voir paragraphe : F, art. 6)

⁶ ICF – Fédération Internationale de Canoë

⁷ Sur dérogation

⁸ Sur dérogation

⁹ Sur dérogation

Canoë Dame Senior	<u>13 participantes (1^{er} ¼ = 4)</u> Résultats : 8 ^{ème}	1 ¹⁰	3
-------------------	--	-----------------	---

3. Organisation de la compétition de sélection

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera la sélection équipe de France du 16 et 17 juin 2023 à Longues (63).

3.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement sportif Freestyle applicable au 1^{er} janvier 2023 et ses annexes 2023.

4. Classement de sélection 2023

Le classement de sélection 2023 sera réalisé sur les épreuves de sélection équipe de France de Longues (63).

Ce classement sera les résultats de ces épreuves entre français(e)s uniquement.

E. PROPOSITIONS DE SELECTION et COMPOSITION DE L'EQUIPE « A »

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager « Freestyle ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du monde 2023

- Dans l'épreuve **Kayak Homme senior**, sur la base du classement de sélection 2022, **0 à 5 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2022, **0 à 5 sportives** peuvent être proposées à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2023, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2023, **0 à 3 sportives** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë homme senior**, sur la base du classement de sélection 2023, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposé à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë dame senior**, sur la base du classement de sélection 2023, **0 à 3 sportives** peuvent être proposé à la sélection.

3. Cas particuliers

Sur critères de performances des années précédentes et dans l'hypothèse où un(e) sportif(ve) ne pourrait pas participer aux épreuves de sélections, celui-ci conserve la possibilité de déposer auprès

¹⁰ Sur dérogation



du DTN un dossier de demande de dérogation. A l'issue de l'étude de ce dossier, la DTN dispose de la possibilité de le (ou la) sélectionner ou pas en Equipe de France A ou B.

4. Epreuve en OC1 – Open Canoe

Cette épreuve est réservée aux premiers sportifs **sélectionnés en Canoë Homme Sénior** lors des épreuves de sélection. Si des places ne sont pas pourvu par ces sélectionnés, celles-ci sont proposées aux suivants dans l'ordre des épreuves de sélections.

5. Epreuve en MK1SQ - Squirt Homme Senior

Cette épreuve est réservée aux premiers sportifs **sélectionnés en Kayak Homme Sénior** lors des épreuves de sélection. Si des places ne sont pas pourvu par ces sélectionnés, celles-ci sont proposées aux suivants dans l'ordre des épreuves de sélections.

6. Epreuves en WK1 - Squirt Dame Senior

Cette épreuve est réservée aux premières sportives **sélectionnées en Kayak Dame Sénior** lors des épreuves de sélection. Si des places ne sont pas pourvu par ces sélectionnées, celles-ci sont proposées aux suivantes dans l'ordre des épreuves de sélections.

F. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du monde à Colombus (USA) du 3 au 15 octobre 2023.

G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2023 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B »

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur les Championnats du monde et qui déterminent l'équipe « B », pourront être utilisés, **sans aucune prise en charge de la FFCK** sur proposition du manager freestyle et après validation du Directeur Technique Nationale.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2023.

Les inscriptions au Championnat d'Europe et du monde 2023 de ces sportifs sont conditionnées par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Equipe de France Freestyle 2023 ».

H. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à :

- la signature de la Convention Individuelle « Athlète sélectionné en Equipe de France Freestyle 2023 »,
- aux respects des démarches administratives et médicales prévues par cette convention,
- au respect du règlement sanitaire Français.



I. DIVERS

1. Diffusion de la sélection

La liste des sélectionné(e)s sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et de la Pagaie au plus tard le 20 juin 2023.

2. Modalités de participation au circuit « Coupe du monde ICF » 2023 :

2.1. Les compétitions concernées

(Calendrier ICF en cours de construction)

2.2. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une coupe du monde d'un sportif est faite par le manager de la discipline. Toute demande d'inscription devra parvenir par mail à ebrugvin@ffck.org au moins un mois avant le début de l'épreuve de coupe du Monde.

2.3. Demande d'autorisation

Les sportifs sélectionnés en équipe de France « A » ou « B » sont prioritaires pour participer aux courses ICF.

Dans le cadre de cette autorisation, il n'y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

2.4. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Être licencié à la FFCK
- Signer et respecter la Convention Individuelle « Athlète sélectionné en Équipe de France Freestyle 2023 »,
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT¹¹ en 2023
- Avoir payé ses factures à la FFCK,

3. Règles de sélection en Équipe de France Freestyle 2024

L'ouverture des quotas pour le Championnat d'Europe 2024 sera soumise (sur les mondiaux 2023) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2024, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2024, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2024 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2023 et le classement général du Free Kayak Tour 2023 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2024.

¹¹ FKT – Free Kayak Tour